



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Philippe DELVALE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Patrick CHAPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Benoît BORDAT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Christophe BERTHIER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.
M. Gaston FOUCHERES	
M. Pierre PETITJEAN	
M. Philippe GUYARD	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Accueil des Gens du voyage : Adoption de la tarification 2011 pour l'ensemble des équipements communautaires

Le Grand Dijon est amené chaque année à établir les tarifs de stationnement pour les différentes aires d'accueil des gens du voyage présentes sur l'agglomération.

Pour l'année 2011, il est proposé que la tarification des aires d'accueil des gens du voyage (Quatre Poiriers à Chevigny, Cité des Peupliers à Dijon) et l'aire de Grand Passage conserve les niveaux appliqués les années précédentes, à savoir :

- ▶ pour les aires d'accueil :
 - une caution de 75 € par emplacement ;
 - un tarif de nuitée de 2 € avec une tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaires des minima sociaux, soit un forfait de 6 € par semaine ;
 - la facturation des fluides (eau, électricité) sur la base du prix coûtant.

- ▶ pour l'aire de grand passage :
 - *Caution à montant progressif* selon le nombre de caravanes du groupe accueilli :
 1. pour 20 caravanes et moins : 250 €,
 2. de 21 à 50 caravanes : 500 €,
 3. plus de 50 caravanes :1 000 €.

 - *Redevance de stationnement hebdomadaire forfaitaire* calculée en fonction du nombre de caravanes accueillies :
 1. jusqu'à 20 caravanes : 100 €
 2. de 21 à 50 caravanes : 150 €
 3. plus de 50 caravanes : 225 €

 - *Facturation de l'eau au prix coûtant* sur la base de la consommation réelle mesurée au compteur installé à l'entrée de l'aire rue Django Reinhardt.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la tarification 2011 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2011,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné par elle,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.